



## Certificat d'affichage de publicité et d'affichage pour la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Je soussignée Anne RIESEN, Maire de la commune d'Archamps (74160), certifie que les mesures suivantes de publicité et d'affichage pour la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme ont été prises :

- Affichage de l'arrêté n° 2021-009 prescrivant l'ouverture de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme à partir du 01 février 2021 jusqu'au 10 septembre 2021.
- Insertion d'un avis de lancement de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme dans le Dauphiné Libéré du 04 février 2021.
- Affichage de l'arrêté n° 2021-162 relatif à l'ouverture de l'enquête publique le 10 septembre 2021.
- Affichage d'un avis d'enquête publique sur les panneaux d'affichage municipaux à partir du 13 septembre 2021 et pour toute la durée de l'enquête publique organisée du 27 septembre 2021 au 29 octobre 2021.
- Insertion d'un avis d'enquête publique dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie (rubrique annonces légales) avant l'ouverture de l'enquête publique, Dauphiné Libéré du 10 septembre 2021 et Eco Savoie Mont Blanc du 10 septembre 2021.
- Insertion d'un avis d'enquête publique dans deux journaux diffusés dans le département de la Haute-Savoie (rubrique annonces légales) dans les huit premiers jours de l'enquête 01 octobre 2021.
- Insertion d'un article annonçant l'ouverture de l'enquête publique dans le journal communal distribué dans les boîtes à lettres des habitants.
- Mise en ligne de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sur le site internet de la commune d'Archamps ([www.mairie-archamps.fr](http://www.mairie-archamps.fr)) pendant toute la durée de l'enquête.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Archamps, le 13 septembre 2021

Le Maire,  
Anne RIESEN

